

Enquête publique - SAS Carrières Monneron, poursuite de l'exploitation de la carrière « La Montagne du Lac » et ses installations annexes, avec extension de périmètre, sur la commune de Vèze, Cézallier, Cantal.

P24

Je suis Chantal Anna Bobillo-Aubert et je vis à Vèze toute l'année et ce, depuis le mois de novembre 2011. Avec mon mari, nous avons acheté notre maison dans ce magnifique Cézallier qui nous a plu immédiatement, essentiellement à cause de ses paysages grandioses, du calme apaisant, de la possibilité d'une vie simple et tranquille au moment de notre retraite. Nous avons aussi été séduits par la richesse de sa faune et de sa flore. Se promener ici et croiser des biches, des cerfs, des chevreuils, des renards est tout bonnement fantastique. De même assister tous les jours au ballet incessant des milans royaux au dessus de la Sianne est un spectacle réjouissant et dont je ne me lasse pas. La richesse et la diversité des fleurs présentes dans les pâturages ou dans les forêts au printemps reste un sujet d'émerveillement pour moi et beaucoup d'autres autour de moi. Et du fait que Vèze soit situé dans le Parc des Volcans d'Auvergne nous a rassuré sur la pérennité de la beauté des paysages et de la tranquillité du pays.

A l'heure de Gretha Tunberg, à l'heure de la Commission citoyenne sur le Climat, les français sont de plus en plus soucieux du respect de la planète, de la conservation des paysages emblématiques (celui du Cézallier, s'il en est un) de leur qualité de vie, de leur santé et ne sont pas prêts à accepter de vivre dans le stress, le bruit, la pollution.

Nous nous devons de préserver cette région, ce volcan Le Cézallier. Nous nous devons de protéger ce capital qui dans les années futures pourrait sauver la commune en permettant un développement écologique et responsable

Reprise des éléments envoyés à Mme Isabelle Sima et sur lesquels je souhaite insister

2 - Nos interrogations/Observations

-La pièce 0bis du dossier exploitant (enquête publique) permet, de part sa formulation, à la SAS MONNERON et/ou ses repreneurs éventuels de faire du **concassage-criblage et de l'enrobage à chaud sur la carrière de la montagne de Vèze**, en fait de réaliser toutes les activités du site de Neussargues-Moissac. Nous demandons que ce document soit réécrit de manière à ce la formulation « la carrière de la Montagne du Lac a vocation à se substituer à celle de Neussargues-Moissac » soit tout simplement **supprimé** (voir pages 0bis.2, 0bis.3, 0bis4). De même, nous souhaitons que soit précisé : « des opérations de traitement simplifiées et ponctuelles pourront être réalisées sur le site de la carrière de la Montagne du Lac, grâce à un concasseur mobile. » page 0bis.5 du même document.

-Du fait de l'extension de la carrière, le pays se verra traversé par un ballet de camions, plus de 20 rotations (AR) par jour. Ces camions emprunteront la petite route qui descend du col de la Croix Baptiste, traverseront le hameau de Chavanon, la commune d'Allanche et celle de Sainte Anastasie. Ces routes sont étroites, elles s'approchent au plus près des maisons. On peut se poser la question de la dangerosité de cette augmentation de transport des matériaux de carrière.

-De même, ces camions vont **générer des gaz à effet de serre**, pollution non prise en compte dans l'étude proposée par l'exploitant, le demandeur.

Bobillo

*Selon nos calculs et le rapport **Atmopacca** et confirmé par l'Ademe, un poids lourd en moyenne rejette 600g par kilomètre de co2.*

De la carrière de Vèze à la carrière de Neussargues, il faut compter environ 22 kms, à raison de 4 camions par jour et à chacun une rotation en 1 heure donc 8 rotations par jour x 4 camions x 44 kms (a/r) x 600g CO2 :

-Soit 84 kg et 480 g de rejet CO2 / jour

-Soit 423 kg semaine

-Et 1 t 7kg par mois.

Sommes-nous toujours dans le respect de l'environnement ?

- Observations pour la pièce 0.1.1: ce projet détruira définitivement 13,5 hectares de terre agricole. Mondialement les ressources consommées par personne équivalent à 2,2 hectares. Or la planète ne dispose que de 1,6 hectare par personne. Les 13,5 hectares d'extension de la carrière sont un épuisement supplémentaire des ressources. De plus, nous notons que la vue du profil de taille à l'issue de 30 ans d'exploitation présentera une fosse pouvant contenir des barres d'immeubles de 3 à 7 étages. Ce projet couperait le sommet du plateau pratiquement du col de la croix de Batiste au village du Lac par une crevasse de 10 à 25 mètres de profondeur.

-Observations pour la pièce 0.1.4 : les territoires des hautes terres sont déjà alimentées par :

-3 carrières à Massiac

-2 carrières à Saint-Flour

-2 carrières à Valzouse

-6 carrières entre Issoire et Veze

-10 carrières entre Mauriac et Aurillac

Lien :

<http://www.unicem.fr/cartographie/?societe=&zonegeo%5B%5D=8&departement%5B%5D=15&matériau%5B%5D=4>

Donc le territoire est largement pourvu en produits. Au cours des dernières années la production des carrières en France est en baisse de 42 à 38% (5 à 6 % sur le cantal) suite à une demande en baisse. La production de granulat sur le cantal est de 1,6 million de tonnes .et présente entre 2015 et 2016 une baisse de 23,8% suite à une demande moindre.

Lien :

https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/sites/default/files/12R21_Granulats%202010.pdf

La conclusion de la SNDD (stratégie nationale du développement durable) penche pour une orientation du mode de production durable par le recyclage qui limite l'impact sur l'environnement.



3-Nos inquiétudes

Nous nous inquiétons de la transformation du paysage en plein cœur du Cézallier, classé en ZNIEFF de type 2 et en bordure de la Vallée de la Haute Sianne, classée en ZNIEFF de type 1. La zone d'extension de la carrière se situera à environ 500m de la frontière de cette Znieff. Le lien : <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/830016055>

-Nous nous inquiétons des impacts sur la **faune** (quid du Grand Duc, par ex) et la **flore** et nous n'oublions pas que nous sommes situés en plein cœur du PARC DES VOLCANS D'Auvergne. Les populations de chevreuils, cerfs et biches seront très certainement effrayés par les bruits, les dégagements de poussière, Que va-t-il advenir d'eux ?

-Nous nous inquiétons de l'impact de la poussière sur la qualité de l'herbe de nos estives et des bruits sur la tranquillité des troupeaux (Salers etc).

-Nous nous inquiétons des répercussions sur la **Santé** des habitants, du fait du bruit du concassage et des **tirs de mines, des poussières du criblage et de la pollution chimique de l'activité d'enrobage à chaud.**

-Nous nous inquiétons aussi des répercussions sur la valeur de notre patrimoine immobilier. En effet, qui voudrait vivre auprès d'une carrière ?

Est-cela que l'on souhaite pour le Cézallier, ce plateau volcanique mystérieux et sublime pour lequel Julien Gracq a inventé « le vertige horizontal ».

J'aime ce pays et je ne souhaite pas qu'il soit détruit par une industrie (extraction carrière) qui modifie le paysage, génère un vacarme incessant, pollue le site et le pays, rende malade les habitants et fasse de notre petit paradis un enfer !

Bille